

Mairie de LAPEYROUSE MORNAY
 7 Place Jérôme Cavalli
 26210 LAPEYROUSE MORNAY
 Tél : 04 75 31 90 90
 Mél : mairie.lapeyrouse@wanadoo.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Joceline MARQUES
Date de convocation : 5 novembre 2019	Nombre de présents : Comité secret : non
Absent (e) s : Excusé (e) s : 3	Pouvoirs : 3 Votants : 15 Quorum exigé : 8

L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : DURAND Nicole, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BEGOT Annie, BARATIER Maurice, CLAVEL Jérôme, GIRARD Marius, GOUDARD Nadine, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, REYMOND Muriel, COMBET Isabelle, LAUGIER Emile

Etaient excusés : GARAND Denis (procuration à DURAND Nicole), FRANCOIS BRAZIER Florence (procuration à REYMOND Muriel) et KHOMSI Brigitte (procuration à GOUDARD Nadine).

Délibération n° D2019.38

Objet : Taxe d'aménagement : Taux communal

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le taux communal de 3,5% mis en place dans le cadre de la taxe d'aménagement applicable depuis le 1^{er} janvier 2013.

Mme le Maire interroge le conseil municipal quant à la modification ou le maintien du taux communal soit 3,5 %.

Après délibérations, le conseil municipal, unanime par 15 voix pour et 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Décide** de maintenir le taux communal de 3,5 % pour toutes les constructions à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.


Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré, en mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme,

Au registre sont les signatures

Nicole DURAND
Maire



Mairie de LAPEYROUSE MORNAY
 7 Place Jérôme Cavalli
 26210 LAPEYROUSE MORNAY
 Tél : 04 75 31 90 90
 Mél : mairie.lapeyrouse@wanadoo.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15	Secrétaire de séance : Joceline MARQUES
Date de convocation : 5 novembre 2019	Nombre de présents : Comité secret : non
Absent (e) s : Excusé (e) s : 3	Pouvoirs : 3 Votants : 15 Quorum exigé : 8

L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.

Etaient présents : DURAND Nicole, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BEGOT Annie, BARATIER Maurice, CLAVEL Jérôme, GIRARD Marius, GOUDARD Nadine, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, REYMOND Muriel, COMBET Isabelle, LAUGIER Emile

Etaient excusés : GARAND Denis (procuration à DURAND Nicole), FRANCOIS BRAZIER Florence (procuration à REYMOND Muriel) et KHOMSI Brigitte (procuration à GOUDARD Nadine).

Délibération n° D2019.39

Objet : Taxe d'aménagement : Exonération

Mme le Maire rappelle que par la délibération en date du 12 septembre 2017, pour toute construction d'un abri de jardin de moins de 20 m², la part communale est exonérée.

A la demande du centre financier des impôts de Valence, il convient de reformuler la délibération.

Mme le Maire propose la formulation suivante :

Pour la construction d'un abri de jardin soumis à une déclaration préalable de travaux, la part communale est exonérée à 100 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ainsi cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente délibération en date du 12 septembre 2017.

Après délibérations, le conseil municipal, unanime par 15 voix pour et 0 voix contre et 0 abstentions :

- **Décide** que pour la construction d'un abri de jardin soumis à une déclaration préalable de travaux, la part communale est exonérée à 100% à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré, en mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour copie conforme,

Au registre sont les signatures

Nicole DURAND
Maire

